

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur-Fraternité-Justice

Ministère de l'intérieur, des Postes et Télécommunications

Ministère des Affaires Economiques et du Développement

Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion

Atelier interrégional de concertation sur la mise en œuvre du CSLP,
wilaya du Gorgol , du Brakna et du Guidimagha

Kaédi, 13-15 mai 2004

Rapport de synthèse

1. Introduction

L'atelier interrégional de suivi de la mise en œuvre du CSLP qui s'est tenu à Kaédi les 13, 14 et 15 mai 2004 au profit des wilayas du Guidimakha, Gorgol et du Brakna, s'inscrit dans le processus de communication et d'échange autour de l'exécution et le suivi des actions retenues. L'atelier vise entre autres à engager une large concertation sur le bilan de la mise en œuvre pour l'année 2004, à identifier les principaux enseignements de cette année en particulier les acquis et les contraintes et à réfléchir sur aux perspectives et priorités régionales pour affiner et actualiser le CSLP. Ont participé à cette importante manifestation, les autorités administratives, les maires, les députés et sénateurs, le secteur privé régional, les organisations de la société civile et les projets et intervenants en développement.

L'atelier de cette année a connu une amélioration notable en terme d'élargissement du processus participatif avec la participation des organisations communautaires de base par exemple les coopératives féminines et les organisations locales des producteurs.

2. Cérémonie d'ouverture et travaux techniques

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée sous la présidence du ministre des Affaires Economiques et du développement en présence du Commissaire Adjoint aux Droits de L'homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion et des Walis des trois régions concernées. Avant le discours d'ouverture du Ministre, le Maire de Kaédi a fait une allocution de bienvenue aux participants de l'atelier. A l'issue de la cérémonie d'ouverture, l'équipe technique chargé de l'organisation de l'atelier a procédé à la présentation du rapport sur la mise en œuvre du CSLP pur l'année 2004.

Après la présentation du rapport, le débat a été ouvert et a permis aux participants de poser des questions de clarification sur la pertinence et la portée du bilan présenté.

Au terme de la présentation et des discussions en plénière, trois groupes de travail ont été constituées et ont traité de trois grands thèmes : l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, le développement des ressources humaines et l'accès aux services sociaux de base et la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles.

3. Remarques d'ordre général

Les participants apprécient les efforts continus entrepris par le gouvernement, les partenaires et les acteurs économiques et sociaux dans la mise en œuvre du CSLP et se félicitent des résultats et du bilan probants en terme de croissance et d'amélioration des indicateurs de la situation socio économique d'ensemble. Cependant, et malgré ces résultats satisfaisants, ils ont exprimé les préoccupations majeures suivantes aussi bien sur le processus que sur le bilan : (i) le processus de concertation interrégional doit être revu dans un souci d'efficacité et de cohérence avec les outils institutionnels, les objectifs de la régionalisation et la démarche participative de suivi évaluation du

CSLP (ii) les aspects culturels ne sont pas suffisamment pris en compte dans la vision et les composantes du CSLP (iii) les problèmes de la qualité de l'enseignement et des conditions des enseignants demeurent malgré les recommandations des ateliers précédents des contraintes déterminantes dans la performance du secteur éducatif (iv) la portée de la loi rendant la scolarisation obligatoire est restée limitée du fait de son ineffectivité et son manque d'application (v) la libéralisation du secteur pharmaceutique qui s'est accompagné d'une absence de politique de contrôle et de régulation a engendré des effets négatifs sur la santé publique et cette problématique n'est pas suffisamment prise en compte, (vi) l'absence d'un système fonctionnel de prise en charge sanitaire des indigents fragilisent des groupes sociaux déjà très pauvres et contribuent à la sévérité de la pauvreté.

4. Recommandations générales

Les recommandations générales formulées par les participants s'articulent autour de (i) l'amélioration du processus de concertation sur le rapport de mise en œuvre qui doit désormais avoir pour cadre le Comité régional de concertation. Dans la logique de régionalisation du CSLP, l'approche doit à l'avenir privilégier la concertation au sein des outils institutionnels régionaux et ainsi faire pour chaque région son bilan de la mise en œuvre et le lui soumettre et donc s'acheminer vers des ateliers régionaux au lieu des ateliers interrégionaux (ii) l'élaboration des projets de mise en œuvre du CSLP similaires au projet PASK dans les zones de la Chamama et les zones frontalières du Sud et de l'Est du pays ou l'élargissement du PASK à ces zones doit être une priorité (iii) l'intégration du développement culturel comme objectif stratégique du CSLP et la traduction de ceci dans des programmes et activités spécifiques, et (iv) la mise en place d'un programme d'identification et de promotion des sites touristiques à l'intérieur du pays.

5. Sur l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres

Par rapport à l'élevage, les recommandations suivantes ont été formulées (i) la révision de la politique de l'hydraulique pastorale pour prendre en compte deux aspects essentiels notamment l'amélioration de l'accès par une distribution et une programmation plus efficace des points d'eau et la mise en place d'une stratégie de maintenance et d'entretien de ces infrastructures (ii) la confection des cartes de vaccination et de santé animale et (iii) l'application effective des textes juridiques régissant le secteur en particulier le code pastoral

Par rapport à l'agriculture, les participants recommandent (i) la mise en place de mesures plus efficaces pour lutter contre les ennemis de la culture surtout la césamie (ii) la mise en place de dispositifs d'approvisionnements des agriculteurs en intrants et produits phytosanitaires à temps (iii) la promotion de la diversification des productions et de la modernisation des techniques culturales et (iv) l'élaboration des schémas directeurs de développement agropastoral pour chaque région du pays

Par rapport à l'environnement, les recommandations sont surtout axées sur (i) le renforcement des capacités des services techniques régionaux et la conduite des

campagnes de sensibilisation pour la prévention et la lutte contre les feux de brousse et (ii) l'application rigoureuse de la réglementation pour la sauvegarde de l'environnement

6. Sur le développement des ressources humaines et l'accès aux services sociaux de base

Par rapport à l'éducation, les participants recommandent (i) la valorisation de la fonction d'enseignant et de l'école en tant qu'institution sociale éducative, (ii) la mise en œuvre effective de la politique de décentralisation du secteur (iii) et la reconduction du programme Fonds d'appui à la scolarisation des filles.

Par rapport à la santé et l'eau potable, les recommandations concernent en priorité (i) l'équipement des postes de santé dans les zones rurales de moyens de1.

7. Sur la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles.

Concernant la consolidation de l'état de droit, les participants recommandent (i) la poursuite du programme de formation du secteur de l'administration publique et de l'appareil judiciaire (ii) la fourniture de l'ensemble des tribunaux départements des juges permanents, au lieu des juges par délégation (iii) l'amélioration des conditions matérielles des autorités administratives en ligne avec la modernisation de l'administration et (iv) la célérité dans l'application de loi sur la réforme de la fonction publique.

Concernant le renforcement des capacités des administrations publiques l'efficacité de la dépense publique, les participants insistent sur (i) le renforcement des capacités de la cour des comptes et sa redynamisation (ii) la création d'une commission nationale de lutte contre la corruption et (iii) l'application rigoureuse des lois sanctionnant la mauvaise gestion des biens publics et (iv) le renforcement des capacités des administrations et services techniques régionaux.

Par rapport à la décentralisation, les recommandations portent sur (i) le contrôle plus strict et plus rigoureux de la tutelle sur l'utilisation du fonds régional de développement, (ii) le renforcement des capacités des communes par la fourniture des ressources humaines spécialisées en approches de développement et (iii) la conduite d'un programme de sensibilisation sur la citoyenneté et le respect du droit et des normes.

Enfin, concernant la société civile, il est recommandé d'approfondir le dialogue état société civile afin de mieux faire participer cette dernière et de promouvoir le rôle de ONG.